

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Calais (62100)

Réponses de Natacha Bouchart, au nom de la liste « Se battre au quotidien pour chaque Calaisien »

— le 21/02/2020 à 15:08 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Calais ne doit pas voir le cycliste uniquement comme une personne expérimentée et très motivée (voire militante) : la ville doit ambitionner de révéler le cycliste qui sommeille en chacun de ses administrés (ou au moins de le permettre)!

Le financement de ce plan vélo doit être à minima de 10€ par an et par habitant. (en partie avec le budget de la ville mais aussi les aides du département, de la région et de l'État)

Action n°2 : je m'engage

Affecter 100 000 € du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le référent vélo existe déjà à la ville de Calais. Par ailleurs, un comité a d'ores et déjà été mis en place et s'est réunie à plusieurs reprises. Ce comité aura vocation à se réunir encore plus régulièrement.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Au delà des formations, il est important que les techniciens se tiennent informés des actualités "vélo". Cela passe par l'inscription au Club des villes et territoires cyclables et se rendre aux différents rendez-vous régionaux et nationaux où la question du vélo est traitée.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Des axes nord/sud et est/ouest qui seront la colonne vertébrale d'un réseau cyclable.

Dans la mesure où cela sera « physiquement possible » (espace public suffisant, largeur de la voirie etc.)

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, écoles-lycées, commerces/zones commerciales

Action n°7 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Le schéma de liaison douce intercommunal a été adopté le 20 décembre 2018.

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avec comme objectif, dans le premier mandat, d'établir les liaisons des EuroVélos 4 et 5 de par et d'autre du territoire.

Le schéma intercommunal de liaison douce intègre notamment la jonction cyclable entre les communes mais aussi avec les eurovéloroutes 4 et 5

Action n°9 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

La passerelle Mollien est un premier jalon afin de réduire lesdites coupures urbaines. Nous proposons de poursuivre cette stratégie et cela passera notamment par l'aménagement de :

- La rue Mollien

- La rue Paul Bert

- Ainsi que l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal au sein duquel, les cyclistes auront parfaitement leur place.

- Cette continuité cyclable se poursuivra avec l'aménagement de passerelles reliant la zone Coubertin au Fort Nieulay.

Evidemment, nous solliciterons le fonds mobilités actives.

Action n°10 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Un Plan Vélo efficace est un plan vélo qui ne prend pas en considération que le vélo mais qui restructure, en s'appuyant sur le PDU, la manière de se déplacer sur le territoire.

Mais, cette révision du PDU devra se faire en concertation avec les acteurs de la vie locale et économique dans les quartiers, et sans pénaliser l'activité économique de quelques entreprises que ce soient.

Action n°12 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Par exemple : Suppression de stationnements automobiles et promouvoir l'utilisation du parking de Calais Coeur de Vie.

Nous sommes ouverts à l'idée de faire cohabiter les vélos et les voitures. A chaque fois que cela sera possible, nous n'hésiterons pas à rendre toute sa place aux mobilités douces dans nos rues.

Cependant, notre approche ne se fera pas en prenant des mesures coercitives mais nous travaillerons plutôt en concertation avec les riverains et les usagers de la route quels qu'ils soient.

Par ailleurs, nous partageons totalement l'idée qu'il faille promouvoir l'utilisation du parking de Calais Coeur de Vie. En effet, nous rappelons que nous avons mis en place 1h30 de gratuité. Durant le mois de décembre 2019, nous avons même expérimenté la gratuité totale.

Action n°13 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Mais au cas par cas.

Action n°14 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les grands boulevards de Calais sont en Zone 30 mais les aménagements n'incitent pas les usagers à respecter cette zone. Il est important de redistribuer la place et les priorités aux usagers les plus faibles pour créer un sentiment de bien-être en ville et limiter la circulation motorisée en centre ville.

Par exemple :

- suppression des feux tricolores et ré-instaurer les priorités à droite

- aménager des "îlots" piétons sur des endroits clés (entre mairie et parc Saint-Pierre ; entre Calais Coeur de Vie et l'école d'art Le Concept ; carrefour apaisée au niveau de la rue du commandant Mengin pour permettre au marché de "déborder" sur le boulevard ; la place Albert 1er-théâtre ;...)

Comme nous avons déjà pu l'écrire précédemment, nous ne souhaitons pas utiliser abusivement le terme de "généralisation". Nous sommes évidemment favorable à la limitation de la vitesse. Ce constat est partagé aussi bien par les usagers du vélo, que par les piétons, ou encore par une majorité de conducteurs.

Ainsi nous avons déjà passer certaines rues/portions en zone 30. Toutefois, nous continuerons dans le même esprit à le faire au cas par cas, et en concertation avec l'ensemble des usagers de l'espace public.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur un point en particulier de notre programme. Nous prenons l'engagement suivant: Dans le cadre de la restauration des voiries et des trottoirs, nous installerons des plateaux permettant de limiter considérablement la vitesse notamment au niveau des intersections les plus dangereuses.

Action n°15 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne - rendre la Place d'Armes piétonne (ce qui était prévu initialement)
- la rue royale en période estivale
- les abords du théâtre pour permettre aux piétons et modes doux de mieux circuler.

Mais la requalification de la place Albert 1er doit permettre de donner une place plus importante aux cyclistes et aux piétons. Pour ce faire une zone de rencontre sera inscrite dans le plan de circulation (zone 20 rencontre). Par ailleurs, pour ce qui est de la piétonisation de la place d'Armes et de la rue Royale, les avis sont partagés. Cf sondage paru dans le nord littoral: riverains et commerçants de la rue royale.

Action n°16 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Nous favoriserons le double sens cyclable là où c'est possible.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous souhaitons poursuivre la sécurisation des abords des écoles que nous avons déjà mis en œuvre. Cette sécurisation ne peut et ne pourra se faire qu'en concertation avec la direction des écoles, les riverains et bien entendu, les parents d'élèves.

Action n°18 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Nous estimons que l'accompagnement vers les mobilités douces ne doit pas passer par une politique punitive.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare dans les quartiers, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°21 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Le schéma des Mobilité Douces de 2012 estime entre 250 et 300 le nombre d'arceaux dans l'agglomération et une préconisation d'arriver à 700 en 2017 (soit 30K€/an). Aujourd'hui, il y a un flou total sur le nombre d'arceaux et des absences de solution de stationnement dans différents points de la ville (Hôpital, Cité de la Dentelle et de la Mode,...)

Le grand plan vélo porté par Natacha Bouchart prévoit, outre la réalisation de nombreuses pistes cyclables, la pose d'arceaux et de box à vélos sécurisés.

Action n°22 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Proposer une solution de stationnement sécurisé aux habitants pour faciliter la pratique du vélo.

Fixer un objectif de 1 vélobox par quartier résidentiel ou rue suivant la densité de population. Pour cela, la commune ou les bailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur le programme Alvéole mis en place par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et l'agence ROZO.

Cf réponse ci-dessus.

Action n°23 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Pour cela, la commune ou les écoles peuvent s'appuyer sur le programme Alvéole mis en place par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et l'agence ROZO.

Action n°24 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

C'est une très bonne idée.

Action n°25 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°26 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cela peut prendre la forme d'une location longue durée avec une option d'achat.

Des études montrent que les aides à l'achat permettent aux habitants d'obtenir un vélo de meilleur qualité. Avoir un vélo performant permet d'inciter à son utilisation.

Action n°27 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Continuer à soutenir les associations locales en leur permettant de développer les services et actions en faveur de la population (éducation - sensibilisation, nouveaux services, valorisation du réemploi,...)

Ce soutien aux associations et d'ores et déjà mis en œuvre (cf déménagement du local d'OVS sur le boulevard Gambetta)
Par ailleurs, le programme porté par Natacha Bouchart comporte un volet éducatif important en faveur de l'apprentissage de bonnes pratiques des mobilités douces.

- Créer des aires d'apprentissage des modes de transport doux et alternatifs

- En partenariat avec les associations, mise en place d'une journée de sensibilisation aux bons usages du vélo au sein de nos écoles

- Lancement de la semaine du vélo : campagne d'éducation à la sécurité routière et aux bonnes pratiques

Le monde associatif sera nécessairement partie prenante de ce volet éducatif.

Promouvoir une culture vélo

Action n°28 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cf réponse ci-dessus.

Action n°29 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

exemple :

- mettre à disposition des vélos de fonction

- mettre en place le Forfait Mobilité Durable pour les agents de la ville (anciennement Indemnité Kilométrique Vélo)

Nous nous engageons à lancer une réflexion sur la mise en place d'un forfait mobilité durable pour les agents de la ville.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Nous serions favorables à développer ce type d'équipement. Par ailleurs, nous l'avons déjà fait dans le cadre de la mise en place du site de commande ligne du commerce de centre-ville. Les livraisons sont opérées par l'association ADLC avec des vélos cargos.

Action n°32 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°33 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

C'est un objectif à terme mais la sécurisation des parcours sera un préalable indispensable. Bien évidemment toutes les écoles où les parents d'élèves souhaitent mettre en place ce dispositif seront accompagnés.

Action n°34 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Action n°35 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Action n°36 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e